

N° 2004-35

**05/ CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE  
ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION**

**Rapporteur : M. POMMIER**

Par délibération du 20 Novembre 2003, il était arrêté un coût prévisionnel de l'opération se montant à 3 117 000,00 €TTC et un plan de financement permettant la construction de la Maison de la Petite Enfance.

Ce plan de financement était bâti avec les aides de l'État, de la Région, de la CAF et de la CAC.

Il n'avait pas été possible d'envisager jusqu'à présent un financement du Conseil Général en dehors de la Dotation aux Grandes Villes.

Suite au courrier du Département de la Marne, en date du 13 novembre 2003, il est désormais possible de solliciter une subvention de la part du Département.

Il convient donc de réajuster le plan de financement conformément au décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement, qui limite la part des aides publiques à 80 % au maximum.

Ce plan de financement est décomposé en deux phases (une phase études et pré-études et une phase construction) et est estimé de la manière suivante :

<b>PLAN DE FINANCEMENT (euros)</b>			
<b>Participants</b>	<b>1<sup>ère</sup> Phase Études et Pré-études</b>	<b>2<sup>ème</sup> Phase Construction</b>	<b>1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Phases</b>
État	68 710 €	364 197 €	432 907 €
Région	65 375 €	389 989 €	455 364 €
CAF	89 249 €	642 506 €	731 755 €
Département	-	-	285 671 €
CACC	-	-	179 252 €
Ville (Compris TVA)	-	-	1 032 051 €
		<b>TOTAL</b>	<b>3 117 000 €</b>

Il est à noter que la Ville de Châlons-en-Champagne étant maître d'ouvrage bénéficiera du FCTVA sur cette opération.

Il est proposé de solliciter les subventions correspondant à ce plan de financement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU, l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Équipement et Travaux du 03  
Février 2004,**

**VU, l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 Février 2004,**

**OUI l'exposé qui précède ,**

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général de la Marne

**SOLLICITE** les fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne dans le cadre du contrat de Ville pour le financement de la Maison de la Petite Enfance


**AUTORISE** M. le Député-Maire à signer les demandes de subvention et de concours

**Le Rapporteur,  
Signé : M. POMMIER**

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal à l'unanimité,  
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**LE DEPUTE-MAIRE,**

<p>LE DEPUTE-MAIRE Signé : Bruno BOURG BROC Certifié exécutoire compte tenu - de la réception à la Préfecture le <b>23/02/2004</b> - de la date d'affichage le <b>24/02/2004</b></p>	<p><b>Pour le Maire, par délégation, le Directeur Général</b>  <b>Eric AMELINE</b></p>
--	---